

**RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION
(AJERCO)**

**Préavis du Comité de direction No 04/2024 relatif au Budget complémentaire relatif aux
travaux d'aménagement d la nouvelle garderie Cocoon à Cossonay**

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Valérie Faine, Ferreyres
- Joachim Creteigny, Cossonay
- Ruth Muller, Hautemorges
- Lionel Vidoudez, Senarclens
- Isabelle Mancino, Chavannes-le-Veyron, suppléante

a rencontré le CODIR de l'AJERCO le 5 septembre à Cossonay afin d'examiner le préavis susmentionné. Le CODIR était représenté par M.Yves Jauner, président et Mmes Barbara Busigny, Nicole Reymond, Francois Delay, Laurence Peytregnet et Florence Texier Claessens. M. Claude Borgeaud, directeur de l'Aras, était accompagné de M. Damien Pourplanche, directeur finances.

La commission s'est encore réunie le 23 septembre.

Quelques remarques plus précises :

Le préavis est uniquement pour demander un budget complémentaire pour la création d'une structure déjà approuvée.

Le budget d'aménagement n'est pas très lisible visuellement.

Le budget original était de CHF 467'540.-CHF

À la suite de la réception des offres, le coût estimé serait de CHF 502'144.-

En complément de la différence de CHF 34'604.- il faut rajouter CHF 20'000 d'imprévus, donc un total de 54'604.-

Une partie de ces dépenses liées à ce préavis ont déjà été adjudgées.

Il aurait été judicieux que les CHF 20'000 d'imprévus aient été ajoutés au budget initial.

La COGEFIN remercie le CODIR pour toutes les réponses apportées lors des diverses rencontres.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis no 04/2024 relatif au Budget complémentaires pour la garderie Cocoon

- Ouï le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 04/2024 du Comité de Direction, soit :

- D'accorder un montant supplémentaire de CHF 54'604 au budget d'aménagement de la garderie Cocoon à Cossonay
- De financer cette somme par prélèvement sur le fonds de réserve
- De porter cette somme sur le compte financement de Cocoon

Senarclens, le 1 Octobre 2024,

Lionel Vidoudez, Senarclens, rapporteur

Valérie Faine

Joachim Creteigny

Ruth Muller

Isabelle Mancino